

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
5 — 37 — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR :

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, le Sénat de Florence vient d'adopter, par 67 voix contre 50, le projet de loi qui abolit l'exemption du service militaire dont jouissaient les jeunes gens se destinant à la carrière ecclésiastique.

Nous n'avons point à revenir sur ce que nous avons dit à ce sujet lorsque la loi a été présentée à la Chambre des députés. Constatons cependant que de courageuses protestations sont venues flétrir une loi attentatoire à un si haut point aux droits les plus sacrés de l'Eglise.

On sait qu'une conspiration vient d'être découverte à Barcelonne (Espagne). Voici à ce sujet quelques détails donnés par la *Gazette des Tribunaux* :

Plus de cent arrestations ont été déjà opérées. Parmi les personnes arrêtées se trouvent deux colonels, des commandants et plusieurs autres officiers de l'armée, un chanoine de la cathédrale et douze prêtres. Des pièces importantes et compromettantes ont été saisies; dans l'une de ces pièces, une proclamation imprimée, on dit, entre autres choses, qu'il faut faire du crâne d'Espartero un fer à cheval pour la monture de Cabrera. On a arrêté le secrétaire et plusieurs membres de la junte qui devaient prendre la direction des affaires à Barcelonne, si le mouvement projeté réussissait. On dit qu'une dame de la ville est incarcérée.

Le commandant de la force populaire, M.

Tarragona, avait, depuis quelque temps, l'œil sur les manœuvres des conspirateurs. Grâce à la persévérance de ses efforts et de ceux de M. Penazeas, adjudant du gouverneur militaire de la place, et de M. Alen, alcade, on fut bientôt en état de mettre un terme à leurs projets.

Quelques sergents de la garnison de Montjuich étaient, paraît-il, au nombre des conspirateurs.

Le *Journal du commerce* de Lisbonne (22 mai) dit que l'Infant Auguste sera élu roi d'Espagne et épousera la fille du duc de Montpensier.

Un télégramme adressé de Berlin à la *Presse de Vienne* rattache l'ajournement du voyage du roi Guillaume à Hanovre, Brème, Oldenburg et Cassel, à une entrevue projetée entre les souverains de Prusse et de France.

Cette entrevue aurait lieu en juin, dans une ville de bains d'Allemagne.

On se livre à des conjectures sur le jour plus ou moins prochain où se réunira la commission franco-belge, chargée du règlement des difficultés qui se sont élevées au sujet de l'exploitation du chemin de fer Grand-Luxembourg. Quelques journaux disent qu'on ne convoquera cette commission qu'après les élections. La vérité est que les deux gouvernements n'ont plus à s'occuper de cette convocation; les personnes désignées pour faire partie de la commission ont des entrevues, se livrent à un travail préliminaire, et ce sont elles-mêmes qui, d'un commun accord, fixeront le jour de leur réunion.

Des rumeurs ayant trait à un changement de politique de la part du gouvernement impérial continuent à circuler dans le monde officiel.

C'est ainsi que le *Gaulois* affirme que l'Empereur ne tarderait pas à promulguer un décret établissant, le Sénat consulté, la responsabilité individuelle de chaque ministre;

Rendant au corps législatif le droit de nommer son président;

Laisant aux ministres pris dans le sein de la Chambre leur qualité de député.

La conséquence de ce décret serait presque immédiatement la constitution d'un nouveau ministère.

MM. Forcade, Duruy et Gressier seraient maintenus dans le ministère nouveau, mais changeraient probablement de portefeuille.

Il faudrait s'attendre à l'arrivée au pouvoir de quelques-uns des députés les plus influents du centre gauche, si, comme cela paraît plus que probable, ils sont à la Chambre.

Le ministère d'Etat serait supprimé et la majeure partie de ses attributions retourneraient au ministère de l'intérieur.

De son côté, la *Correspondance générale* affirme, sous toutes réserves, que, pendant le cours de la nouvelle session, l'Empereur associerait le Prince impérial à l'empire et ferait consacrer ce grand événement par un plébiscite.

On lit dans la *France* :

« L'insistance avec laquelle quelques journaux et plusieurs correspondances étrangères s'efforcent de faire croire à des changements

prochains dans le personnel diplomatique et consulaire français nous oblige à renouveler les dénégations que nous avons, à plusieurs reprises, opposées à ces bruits. »

Pour les articles non signés : P. GODL.

Nouvelles Diverses.

— On lit dans la *Patrie* :

Plusieurs journaux ont annoncé que le colonel d'un régiment a refusé de laisser distribuer les professions de foi de M. Thiers, candidat à Paris. Les observations qu'ils font à cet égard sont mal fondées.

La décision à laquelle il est fait allusion est le résultat d'une mesure générale, appliquée sans exception aux candidats du gouvernement comme aux candidats de l'opposition.

Si les professions de foi étaient distribuées dans l'intérieur des casernes, elles pourraient amener des discussions et troubler la bonne harmonie qui règne entre les soldats et nuire au service.

Les militaires remplissant les conditions voulues par la loi pour être électeurs dans les localités où ils se trouvent volent avec une entière liberté, et, pour éclairer leur conscience, on leur accorde des permissions nombreuses pendant la durée desquelles ils peuvent lire les proclamations affichées sur les murs et se former une opinion.

L'administration de la guerre, tout en maintenant dans l'armée l'ordre et la discipline, s'attache à faciliter aux soldats l'accomplissement de leurs devoirs civils et politiques.

— Une perquisition judiciaire a été faite,

FEUILLETON.

25

LA CENDRILLON DU VILLAGE,

PAR RAOUL DE NAVERY.

(Suite et fin.)

Le pasteur était triste; il regrettait la jeunesse du village qui s'en allait, et qui peut-être ne reviendrait jamais.

En un moment il fut entouré.

— Mes amis, mes enfants, leur dit-il, vous quittez ceux qui vous aiment! Où serez-vous dans six mois, et dans six années reviendrez-vous nous montrer vos garçons et vos croix? N'oubliez pas le village, mes enfants, n'oubliez pas l'église où vous avez prié, ni le cimetière où dorment vos morts... Restez chrétiens à la caserne comme vous l'étiez à la ferme...; je vous en prie, mes enfants, ne chassez pas par l'ivresse la pensée du départ... Ce départ vous donnera au cœur de bonnes pensées... Vos parents vont vous bénir, vous adresser leurs derniers conseils... Gardez-les pieusement au fond de votre cœur... Ne vous étourdissez pas! Les adieux sont une chose grave et solennelle... Pour moi qui vous ai vu grandir, qui vous ai fait faire votre première com-

munion, cette séparation est pénible; promettez-moi pour l'adoucir de rester de braves garçons, aussi bien devant le feu de l'ennemi que devant les plaisanteries de vos camarades. Aimez le bon Dieu, pensez à vos familles, et revenez-nous digne d'être aimés et estimés de tout le village.

Le curé leur serra la main, leur adressa à chacun une parole plus intime; puis, quand le tour de Pierre fut venu :

— Je suis content de toi, lui dit-il.

Le visage du valet de ferme s'éclaira d'un pur contentement.

— Je ferai en sorte de mériter toujours votre bienveillance, monsieur le curé.

La mère Campêche s'avança vers eux en boitillant.

— Et moi! et moi! l'on ne me dit pas un dernier adieu, l'ingrat enfant! Chiffon, ma fille, et vous, Céleste, approchez de la pauvre vieille femme... j'ai un secret à vous confier... Il faut que je place mes pauvres économies... Vous savez bien que je possède mille écus, tout autant! c'est lourd, à mon âge, quand on a si peu de temps à vivre... Aussi, je veux me faire des rentes de bonheur et de contentement... Donat ne part point et Pierre le remplace... cela est au mieux... Mais il ne me convient point à moi que mon orphelin (car Pierre a plus d'une fois dormi dans ma mesure et mangé mon

pain)... s'en aille du pays avant qu'une croix soit mise sur ma fosse... Il faut bien que les vieilles gens aient quelqu'un pour leur fermer les yeux... Eh! eh! j'ai eu mon idée aussi, moi... Pierre remplace Donat, mais moi je ferai remplacer Pierre... Le fils aux Clavalos se désolait de la pauvreté de sa famille, il faut mille écus pour la sauver... Clavalos va partir... Donat et Pierre restent... Voilà l'idée de la mère Campêche...

Le curé la connaissait sans doute, car il fit un signe d'intelligence.

Le visage de Donat rayonnait.

La contenance de Pierre était affaissée.

— Merci, bonne mère, dit-il, vous avez fait pour le mieux...

Les conscripts s'approchèrent du valet de ferme, et, bien qu'ils regrettassent de ne point l'avoir pour compagnon, applaudissaient fort à la façon dont la mère Campêche plaçait ses économies.

Chiffon, appuyée sur l'épaule de Céleste, Chiffon gardait le silence... Etait-ce la joie qui faisait monter des larmes dans ses yeux?

— Mère Campêche, dit-elle avec un beau sourire, vous n'avez dans le cœur que des idées généreuses... et si je refuse au nom de Pierre le sacrifice que vous voulez vous imposer pour lui, c'est que la somme qui m'a été remise ce matin par le président du Comice me

permet de racheter moi-même mon mari de la conscription, et c'est un bonheur que je ne puis céder à personne...

Alors le curé dit d'une voix émue :

— Isaac conduisit Rébecca dans la tente de Sara sa mère, et il l'aima tellement que la douleur que lui avait causée la mort de sa mère en fut adoucie.

Qu'il en soit ainsi! ajouta le pasteur; Pierre, Victoire, je vous fiance au nom de Dieu qui tient compte de toutes les immolations et qui sait que tous deux, à force de sacrifices faits au bonheur des autres, vous avez mérité une large part de félicité.

Chiffon mit sa main dans celle de Pierre, tandis qu'Agnelet s'écriait :

— Comme cela, mon ami Pierre sera heureux!

XVI.

Cinq ans s'étaient écoulés.

Par une belle soirée d'automne, Pierre et Victoire, assis devant la porte de la ferme suivaient du regard deux beaux enfants qui se roulaient dans un tas de paille dorée, en poussant de grands éclats de rire. La main du fermier pressait celle de sa femme, il la remerciait du fond du cœur du bonheur qu'elle lui avait donné. Tout-à-coup, les enfants cessèrent leurs jeux, s'approchèrent de la haie qui séparait du chemin le champ

jeudi matin, au domicile de M. Arthur Arnould, rédacteur du *Rappel* et auteur des articles qui ont motivé les saisies successives de ce journal.

M. Arthur Arnould a été appelé de nouveau devant M. de Gonet, juge d'instruction.

M. Malespine, directeur-gérant de la *Réforme*, a été également appelé le même jour devant le juge d'instruction.

— D'après la *Correspondance générale de Paris*, M. Rouher serait fort mécontent et se plaindrait beaucoup dans ses conversations rievées de l'isolement dans lequel il se trouve et du rôle tout-à-fait secondaire qu'il a rempli depuis la clôture de la session législative.

— M. de Corberon, ancien député, qui vient de retirer sa candidature dans le département de Seine-et-Oise, afin de laisser le champ libre à M. le duc de Mouchy, a été nommé chambellan de l'Empereur.

C'est encore une manière de ne pas quitter la « chambre. »

— Le *Figaro* donne les détails statistiques suivants sur les réunions électorales :

Pendant cette période, il y a eu à Paris 218 assemblées d'électeurs, où se sont rendues approximativement 30 à 35,000 personnes.

A quatre discours par séance, — ce qui est bien au-dessous de la vérité, — on trouve un total de 872 discours, qui, imprimés *in extenso*, donneraient un minimum de cent quarante-cinq volumes.

Des locaux de toute nature ont été affectés à ces 218 assemblées électorales. Ainsi, les électeurs et les candidats se sont réunis :

Dans cinq théâtres : au Châtelet, au Cirque-Napoléon, au théâtre Déjazet, au théâtre Rossini, au théâtre Molière.

Dans douze salles de bal : aux Folies-Belleville, au Pré-aux-Clercs, au grand salon Poissonnière, au bal de l'Étoile, avenue de Wagram ; au Vieux-Chêne, rue Mouffetard ; à la Réunion, rue de Lévis (Batignolles) ; à Valentino, rue Saint-Honoré ; à la salle Molière, rue Saint-Martin ; aux Folies-Méricourt, rue de ce nom ; à la salle des Peupliers, à Grenelle ; à la salle d'Orient, rue Duvivier.

Dans trois salles de café-concert : A l'Alcazar ; au Casino de Paris, rue de Lyon ; au concert de Marseille, à la Villette.

Dans trois gymnases :

Au gymnase Geselle (Sorbonne) ; au gymnase Triat, avenue Montaigne ; au gymnase Pascaud.

Enfin, il y a eu des réunions dans une salle de tir (à Montrouge), dans des magasins inoccupés et dans des granges.

Au-delà des fortifications, on s'est réuni à Courbevoie, Suresnes, Adam-Ville, Yvry, Vincennes, Saint-Denis, Arcueil, Choisy, Charenton, Nogent, Pantin, Argenteuil, sans compter les localités que nous oublions.

A Saint-Ouen, M. Jules Simon a convoqué deux fois les électeurs dans la salle de noces

d'un aubergiste nommé *Simon*. Le hasard a de ces rencontres.

— On lit dans la *Patrie* :

On a répandu, au sujet de la garde nationale mobile, des bruits complètement inexacts ; on a dit que son organisation était suspendue en raison des difficultés que rencontrait l'administration pour constituer ses cadres, pour pourvoir à son habillement et à son armement.

Ces nouvelles, colportées dans un grand nombre de départements et dans un but électoral, sont dénuées de fondement. La garde nationale mobile est organisée dans les trois premiers corps d'armée : les cadres sont formés, les habillements confectionnés, et les armes sont prêtes. La population montre un excellent esprit et les exercices commenceront prochainement.

On réunit en ce moment les éléments nécessaires pour la constitution des cadres dans les 4^e, 5^e et 6^e corps. Les demandes sont très nombreuses et on s'occupe de les classer. L'administration de la guerre comprend les services que cette utile institution est appelée à rendre, et elle l'organise avec un soin tout particulier.

— On assure que tous les officiers supérieurs en congé viennent d'être rappelés par le télégraphe.

— On parle d'un nouveau mariage pour le prince Charles de Roumanie : le prince épouserait une grande-duchesse de Russie qui apporterait à sa nouvelle patrie la Bessarabie en cadeau de noces.

— Les troupes qui doivent composer la deuxième série du camp de Châlons et celles qui doivent se rendre au camp de Lannemezan, dans les Landes, près Saint-Gaudens, viennent d'être désignées et vont recevoir l'ordre de se tenir prêtes à partir.

Trois divisions d'infanterie, une de cavalerie, avec les batteries divisionnaires et de réserve, se rendront dans les plaines du Mourmelon du 15 juillet au 15 septembre.

Une division d'infanterie et une de cavalerie iront à Lannemezan et y seront campées du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre, sous les ordres supérieurs d'un général de division.

— Dernièrement, par ordre du ministre, deux officiers d'artillerie par régiment étaient appelés à Paris pour assister aux premières manœuvres et aux premiers essais des mitrailleuses.

Il paraît que ces essais ont été faits récemment devant une commission militaire, et bien que le secret le plus absolu soit ordonné, on croit savoir que les résultats obtenus sont excellents au point de vue d'une destruction rapide et sûre.

La mitrailleuse est une pièce en cuivre, toute petite ; sa longueur n'est que de 79 centimètres.

Dans les dernières expériences faites, elle a lancé 5,600 projectiles à l'heure, et cela avec une précision que nulle arme n'a encore atteinte aujourd'hui.

— On lit dans le *Moniteur universel* :

Le journal du gouvernement n'a pas encore publié le rapport de M. Haussmann, si impatientement attendu, sur les résultats de la souscription à l'emprunt de la ville de Paris.

On sait cependant, d'une source à peu près certaine, que les souscripteurs obtiendront tout au plus 2 0/0 de leurs demandes, si même cette proportion est atteinte, ce qu'il est impossible de préciser à cette heure. Tous les receveurs généraux ont bien, en effet, adressé à la Ville le relevé des souscriptions reçues ou centralisées dans leurs bureaux, mais les demandes ont été si nombreuses, que plusieurs d'entre eux n'ont pas encore pu en adresser la liste détaillée, ni indiquer le chiffre précis de chacune d'elle. Or, cela se devine sans peine, aucune décision ne peut être prise, tant que la Ville n'aura pas été mise en mesure de classer, suivant leur importance individuelle, la généralité des souscriptions. L'empressement qu'elle a mis à faciliter aux gros souscripteurs le retrait de la majeure partie de leurs versements, permet, du reste, d'attendre sans ennui la publication du résultat final d'un dépouillement dont tout le monde comprend le gigantesque travail.

Nous pouvons toujours annoncer que la commission nommée par M. Haussmann pour décider si les mandats de poste envoyés dans les lettres non chargées par les souscripteurs à l'emprunt seraient admis ou refusés, vient de résoudre la question dans le sens de la validité des souscriptions par mandats expédiés sans être chargés. Et c'était de toute justice ; car, le mandat détaché par la poste d'un livre à souche, il n'était jamais venu à l'idée de personne, avant le dernier emprunt de la Ville, de charger une lettre contenant un mandat de poste.

— Nous lisons dans le *Mémorial de la Loire* :

Une épouvantable catastrophe est venue porter le deuil et la désolation dans la ville de Firminy.

Un coup de grisou s'est produit dans les galeries du puits Monterrad.

L'accident est arrivé vers minuit.

La cause de l'explosion est inconnue.

Quatorze ouvriers piqueurs, remblayeurs ou employés aux réparations, y étaient occupés dans des conditions de travail ordinaires. Ils ont tous été brûlés ou asphyxiés.

Après plusieurs heures de travaux pénibles, on a pu recueillir leurs cadavres, qui sont en ce moment déposés à l'hôpital.

Un quinzième ouvrier a été tué à 500 mètres de distance, au puits Saint-Thomas, qui communique avec le puits Monterrad.

Dans le même puits Saint-Thomas, douze

autres ouvriers ont éprouvé un commencement d'asphyxie. On a pu les sauver, et ils sont tous hors de danger.

La désolation est générale à Firminy.

Parmi les victimes, on compte cinq hommes mariés.

La femme de l'un d'eux, accourue au puits Monterrad, est morte de saisissement.

— On lit dans le *Gaulois* :

New-York était la proie des rats : chaque rue ressemblait la nuit à un de nos égouts collecteurs ; cela devenait inquiétant ; mais l'Américain industriel a trouvé un moyen ingénieux de se débarrasser de ce rongeur. Ce moyen, le voici dans toute sa simplicité. Messieurs les égoutiers français, saluez et profitez !

« Prenez un tonneau ordinaire que vous défoncez et mettez-le debout. Ajustez une planche de manière à ce que les rats puissent monter sur le haut, qui est le côté défoncé. Couvrez le haut d'une feuille de papier très-fort que vous roulez autour des bords. Saupoudrez pendant quelques jours le papier de fromage râpé pour les habituer à venir y chercher leur nourriture.

« Quand l'habitude est prise, mettez une grosse pierre dans le tonneau et versez-y de l'eau, mais de façon à ce que la pierre en dépasse la surface et puisse servir de lieu de refuge à un seul rat.

« Ces précautions prises, remplacez le papier, dans lequel vous faites un trou.

« Le premier rat qui vient chercher sa nourriture tombe dans l'eau en courant sur le papier percé et se réfugie sur la pierre. Celui qui le suit tombe aussi et lutte avec pour conquérir le lieu de refuge. Les autres, attirés par le bruit du combat, viennent l'un après l'autre tomber dans le tonneau et s'y noyer. »

Ce n'est pas compliqué du tout, comme vous le voyez.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Louvet, maire de Saumur, a été nommé député dans la 3^e circonscription de Maine-et-Loire à une immense majorité.

Voici le résultat du dépouillement par canton et par commune, sauf erreur ou omission.

COMMUNES.	ELECTEURS INSCRITS.		VOTANTS.		M. LOUVET.		M. ALLAIN.	
	1869.	1870.	1869.	1870.	1869.	1870.	1869.	1870.
Canton de Doué.								
Brigné,	165	135	135	2				
Concourson,	264	228	217	11				
Denezé,	254	162	149	13				
Douces,	365	270	167	103				
Doué,	955	672	412	257				
Forges,	64	54	40	14				
Louresse,	269	213	213	»				

dans lequel ils se trouvaient. Une mendiante à l'œil hagard, aux traits livides, à la démarche chancelante, les observait avec une attention mêlée d'attendrissement et de curiosité.

— Petit Pierre, dit à l'ainé Victorine, sa sœur, la pauvre femme a faim.

Et tous deux, quittant la haie, se mirent à courir vers leur mère, qui entra dans la salle, coupa un gros morceau de pain, remplit une écuelle de lait, balsa sur les deux joues les jolis enfants et les renvoya vers la pauvre.

Elle les avait devinés sans doute, car elle s'était assise à terre près de l'échelier.

Les deux enfants lui offrirent en rougissant de plaisir ce modeste repas, se laissèrent caresser, lui demandèrent si elle était malade, et cela avec de si beaux sourires, en levant sur elle des yeux si candides, que la mendiante fut touchée jusqu'au fond du cœur.

— Comment s'appelle votre mère ? demanda-t-elle.

— Tout le monde l'appelle la fermière de Bruyat, nous deux maman Victoire, et notre père la nomme souvent Chiffon.

— Chiffon ! répéta la pauvre en se levant ; ainsi, ce champ sur le fossé duquel je me suis assise, ce champ est le sien, vous êtes ses enfants, les enfants de Chiffon !

— Vous connaissez ma mère ? demanda petit

Pierre.

— Adieu ! adieu ! dit la malheureuse femme en se pressant dans ses bras affaiblis ; quelque chose me disait que vous n'étiez pas pour moi des enfants étrangers... Quand vous prierez le bon Dieu, priez-le pour la mendiante.

Elle fit quelques pas en avant, s'approcha de la haie, regarda alors attentivement Chiffon et son mari, les reconnut, remplit son cœur des plus doux et des plus poignants souvenirs, et s'éloigna en toute hâte, laissant les deux enfants stupéfaits de ce brusque départ.

Elle marcha longtemps à travers la campagne, s'arrêtant quelquefois à l'angle d'une route, au pied d'un arbre, sur les marches d'une croix. Elle se cachait la tête dans ses mains et pleurait avec amertume.

— Je veux tout voir, murmura-t-elle, tout ! puis j'irai mourir où Dieu voudra.

La nuit vint ; sans être vif, le froid se faisait déjà sentir ; dans la demi-obscurité qui l'enveloppait, la voyageuse distingua une petite maison à la fenêtre de laquelle brillait une lumière ; elle se dirigea de ce côté, et, voyant un hangar à demi rempli de bois, elle se coucha sur une botte de luzerne, ramena sur elle ses vêtements déchirés et s'endormit.

La fatigue d'une longue route, les privations de toutes sortes, et plus encore peut-être les émotions qu'elle

avait éprouvées la veille, lui causèrent un si violent accès de fièvre, qu'à jour, lorsqu'elle voulut se mettre en chemin, il lui fut impossible de bouger.

Elle entendait aller et venir doucement dans la petite masure ; mais elle ne voulut pas déranger ceux qui l'habitaient, et demeura là grelottante, souffrant dans tous ses membres d'horribles douleurs. Cependant la porte de la maison s'ouvrit, et une vieille femme, s'aidant pour marcher d'une petite béquille, vint chercher dans le hangar une poignée de menu bois. A la vue de la pauvre créature étendue-là, un cri de pitié s'échappa de sa poitrine, et, se penchant vers elle :

— Jésus Dieu ! que faites-vous ici, et pourquoi ne point m'avoir appelée à votre aide ?

Mais en reconnaissant la vieille femme, la pauvre avait poussé un long gémissement, et s'était couverte la figure de ses mains amaigries.

— Merci ! merci ! dit-elle, ne vous donnez aucun soin pour une malheureuse à qui votre compassion fait du bien, mais qu'elle ne pourrait pas sauver.

— Ma compassion ! reprit la propriétaire de la petite maison, je ne ferai que suivre les enseignements du Sauveur. Vous ne resterez certes pas ici dans l'état où vous êtes. Toute pauvre que je suis, j'ai un bon lit et de chaudes couvertures. Si vous pouvez vous remuer, appuyez-vous sur moi, il n'y a que quelques pas à

faire.

La mère Campêche soutint la malade, la fit entrer, la coucha dans son lit, fit bouillir ses herbes les plus salutaires, et, tout en agissant, elle disait de bonnes paroles pour la reconforter.

La voyageuse prit une potion fumante que lui tendait l'excellente femme ; puis, saisissant ses deux mains :

— Regardez-moi ! regardez-moi bien, dit-elle... ; si haut que remontent vos souvenirs, et si étrange, providentielle que soit cette rencontre, cherchez bien, et ne craignez pas de dire un nom qui est mon arrêt de bannissement.

La vieille femme demeura un moment penchée vers la pâle créature qui fixait sur elle ses yeux voilés de larmes, elle écarta les cheveux qui couvraient son front sillonné de rides précoces, et, poussant un cri :

— Chérie ! Chérie ! dit-elle.

— Oui, Chérie... répondit la pauvre, Chérie punie du crime de son amour par une horrible misère, de son orgueil par la honte, de sa folie par toutes les tortures de la réalité ; Chérie dont la maladie a ravagé la beauté, qui n'est plus qu'une ruine, un fantôme, et qui a souhaité revoir, avant de mourir, les champs où elle est née et le toit qui l'abrita.

— Hélas ! dit la mère Campêche, tes fautes sont cruellement expiées ! Pauvre brebis, tu as laissé la laine

Martigné,	648	335	253	102
Meigné,	102	85	67	18
Monfort,	51	43	39	4
St-Georges-Châtel.,	292	226	177	49
Soulanger,	291	243	117	126
Les Verchers,	441	294	291	3
Les Ulmes,	195	184	167	17

Canton de Genes.

Ambillou,	510	241	239	2
Chemellier,	198	155	94	61
Chenehutte,	275	181	90	91
Coulures,	191	149	96	51
Genes,	546	347	202	141
Greziillé,	222	161	131	30
Louerre,	224	184	166	18
Noyant,	71	68	52	10
St-Georges-le-Th.,	492	346	267	76
Trèves-Cunault,		156	92	64

Canton de Montreuil-Bellay.

Antoigné,	210	173	154	19
Brézé,	269	214	180	34
Brossay,	88	76	70	6
Cizay,	188	143	103	39
Le Coudray,	288	236	188	44
Courchamps,	148	121	113	8
Epieds,	253	178	103	75
Méron,	199	116	88	28
Montreuil-Bellay,	639	496	237	254
Puy-Notre-Dame,	515	456	406	49
St-Cyr,	281	246	178	68
St-Just,	124	98	63	35
St-Macaire,	204	175	173	2
Vaudelnay,	426	358	302	54

Canton de Saumur N.-E.

Allonnes,	708	525	437	81
Brain,	454	363	310	52
Breille (la),	137	102	100	2
Neuillé,	200	186	162	23
Varennes,	732	564	444	120
Villebernier,	384	279	178	99
Vivy,	364	270	253	17

Canton de Saumur N.-O.

Les Rosiers,	740	449	391	59
St-Clément,	509	362	260	101
St-Lambert,	534	410	275	135
St-Martin,		270	190	80

Canton de Saumur, Sud.

Artannes,	76	70	56	14
Bagneux,	543	290	102	186
Chacé,	213	180	123	54
Dampierre,	168	151	106	44
Distré,	256	159	116	43
Fontevrault,	532	415	305	106
Montsoreau,	290	233	134	99
Parnay,	180	175	26	149
Rou-Marson,	165	129	113	15
S-Hilaire-S-Florent,	293	223	98	125
Saumur (ville),	2997	2358	943	1396
Souzay,	241	213	134	79
Turquant,	258	239	58	131

Varrains,	320	244	208	36
Verrie,	97	67	54	13

Canton de Vihiers.

Aubigné,	157	114	40	74
Cernusson,	112	79	55	25
Cerqueux,	190	140	89	51
Cléré,	174	132	115	17
Coron,	594	345	183	162
La Fosse,	115	75	58	16
La Plaine,	508	170	157	35
La Salle,	528	278	252	24
Le Voide,	251	170	137	35
Montilliers,	500	194	124	70
Nueil,	566	340	288	51
Passavant,	94	84	79	4
St-Hilaire-du-Bois,	405	248	175	75
St-Paul-du-Bois,	542	203	170	33
Somloire,	504	159	68	67
Tancoigné,	201	135	80	55
Tigné,	323	242	165	76
Trémont,	160	110	72	38
Vihiers,	500	376	137	238

Le canton de Thouarcé (moins les communes de Beaulieu, Chanzeaux, Joué et Rablay, que nous ne connaissons pas encore) a donné à M. Louvet 2815 voix, à M. Allain 594.

D'Angers, on nous annonce la nomination de M. Segris.

A Cholet, il y aurait ballottage entre M. de Las-Cases et M. de Civrac.

A Baugé-Segré, M. Bergre est nommé.

Samedi soir, après la publication du journal, M. Louvet, candidat à la députation pour notre circonscription, a fait afficher un placard portant: Appel au bon sens du pays. Bien qu'il n'y ait plus aujourd'hui de raison de le publier, nous le donnons à nos lecteurs, pour qu'il ne manque rien à la liste des documents électoraux, que nous croyions livrer au complet dans notre dernier numéro.

APPEL AU BON SENS DU PAYS.

Messieurs les électeurs, J'avais dédaigné jusqu'à présent les misérables attaques dirigées contre moi par mes adversaires. Mais les dernières de ces attaques, en travestissant indignement mes votes législatifs que chacun de vous a pu connaître et apprécier, m'obligent à rompre le silence. Depuis 1848 jusqu'en 1863, vos nombreux suffrages ont sanctionné ma conduite politique et reconnu mon dévouement au pays. Depuis six ans j'ai suivi la même voie avec conscience, indépendance et courage. J'ose croire qu'aujourd'hui vous ferez bonne justice des imputations mensongères et des odieuses manœuvres qu'on emploie contre moi et que je livre au mépris et à l'indignation de tous les honnêtes gens.

Saumur, 21 mai 1869. LOUDET, député sortant.

Dimanche soir, un jeune ouvrier couvreur a fait un de ces malheureux paris qui coûtent la vie à leur auteur.

Il s'était engagé, pour quatre litres de vin, à descendre la Loire à la nage, de l'île du Saule à la gare des marchandises.

Il avait déjà exécuté la moitié du parcours, quand ses forces l'abandonnèrent. Il appela au secours; mais, lorsqu'on se porta vers lui, il était trop tard: le jeune homme avait disparu et le courant l'avait entraîné au loin. Malgré les recherches qui ont été faites, il n'a pas encore été retrouvé.

Le même jour, et dans le même bras de Loire, une femme de notre ville, à la suite d'une dispute intérieure des plus vives, s'était jetée à l'eau; son mari, qui voulait sa conversion et nullement sa mort, s'est précipité pour lui porter secours; tous les deux se débattaient dans le courant, quand un marinier arriva à eux et fut assez heureux pour les retirer sains et saufs.

Un détachement de 50 hommes d'infanterie est arrivé hier à Saumur et a pris possession du Château.

AVIS.

Le gouvernement, voulant seconder les efforts tentés pour l'amélioration des vers à soie, a décidé qu'en 1869, comme les années précédentes, des primes seraient distribuées aux petites éducations de vers à soie pour graines.

Comme en 1868, chaque prime sera de 200 francs; elle sera accordée à l'éducateur qui s'engagera à mettre au grainage dix grammes de graines au plus et cinq grammes au moins.

Chaque concurrent doit adresser sa demande à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture, qui lui transmettra aussitôt les instructions relatives aux obligations qu'il aura à remplir.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODRY.

EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE DE HONDURAS.

On s'entretient beaucoup à la Bourse, ces jours-ci, de l'emprunt hypothécaire de 50 millions du gouvernement de Honduras.

Ces nouvelles obligations prendront très-certainement un rang des plus honorables, non-seulement parmi les valeurs étrangères qui affluent sur le marché, mais encore parmi les valeurs françaises. Bien que la souscription soit à peine ouverte, on négocie déjà à 5 fr. de prime et davantage. Ce n'est pas faire trop mauvaise figure, même à côté des obligations de la ville de Paris. Aussi ne doutons-nous pas un seul instant de voir se porter du côté des Honduras une partie des capitaux que la répartition de la ville de Paris laisse disponibles.

Une réduction nous paraît, du reste, im-

manquable sur ce nouvel emprunt. Cela tient d'abord à l'abondance des capitaux qui cherchent leur emploi; mais cela tient plus encore et surtout aux avantages et aux garanties de l'entreprise en elle-même.

L'importance de cette voie ferrée destinée à relier, par l'Amérique centrale, l'Océan atlantique et l'Océan pacifique, cette importance immense ne saurait échapper à personne. Pour les États-Unis, en effet, elle sera le plus court chemin vers la Chine et les Indes Orientales; et pour l'Europe occidentale, elle sera la vraie route de l'Australie et de toute la côte occidentale de l'Amérique. Aux extrémités de la ligne se trouvent le port de Caballos et la baie de Fonseca, capable de mettre à l'abri un nombre considérable de navires du plus haut tonnage.

La ligne traverse un pays où abondent les richesses naturelles minérales et végétales. Les mines du Honduras laisseraient loin derrière elles les mines de la Californie et de l'Australie, aujourd'hui si vantées. Des voies de communication, des moyens de transport sont nécessaires et dès qu'on les possèdera les capitaux d'exploitation ne feront pas défaut.

Mais, c'est surtout au point de vue du transit que l'entreprise des chemins de Honduras est une affaire remarquable et de premier ordre. Le chemin de Panama, qui suffit tant bien que mal aux transports, compte des bénéfices annuels par millions de dollars; mais il est très-mal construit, il allonge la route de New-York à San-Francisco de plus de 1,600 kilomètres, il traverse un pays malsain et aboutit à un port étroit et peu sûr. Les chemins de Honduras offrent tous les avantages opposés et profiteront par la nécessité même des choses de tout le transit de Panama. Les 370 kilomètres du parcours peuvent être construits en trois ans, grâce à l'activité de la Compagnie concessionnaire habilement représentée par MM. Waring et Caudist, de Londres. Les calculs les plus sérieux évaluent à 30 millions le revenu annuel de cette ligne.

Ces valeurs hypothécaires offrent de telles garanties qu'elles nous paraissent devoir se placer sur le même rang que les obligations de nos grandes lignes françaises, les obligations de la Ville de Paris et du Crédit foncier. Non-seulement chaque obligation a hypothèque sur le chemin et ses revenus, mais aussi sur les domaines et forêts de l'État de Honduras, dont les revenus actuels sont une garantie déjà plus que suffisante.

Les titres émis à 225 fr. sont remboursables à 300 fr. en dix-sept ans par voie de tirages au sort effectués tous les six mois; ils produisent 20 fr. d'intérêt annuel, c'est-à-dire environ 10 pour cent; et après le remboursement, ils sont remplacés par une action de jouissance que les calculs compétents des ingénieurs évaluent annuellement à 50 fr. d'intérêt.

à tous les buissons des routes et tu reviens au hermit... Ah! je sais ce qu'a souffert dans son cœur Chiffon, la sainte du foyer domestique! que de fois elle m'a parlé de toi, car je savais, malgré les paroles de Mathieu, que tu n'étais pas morte.

— Quoi! mon père...? — En revenant de Paris, il a fait prendre le deuil à la famille.

— C'était juste, dit Chérie, je venais de renoncer à mes droits d'enfant de la maison; et depuis ce temps... — Mathieu est mort, Chiffon a épousé Pierre, un brave et digne garçon! Ils travaillent, le ciel les a bénis en leur envoyant deux enfants; Céleste est établie, tout le monde prospère...

— Qu'ils soient heureux! qu'ils soient heureux! dit la malade, et, laissant tomber sa tête sur les oreillers, elle pleura amèrement. Elle se fit donner ensuite mille détails sur ses sœurs et sur ses frères; elle s'accusa de ses fautes, elle demanda à la mère Campêche si elle croyait que le curé ne refuserait point de venir la voir.

— J'irai le chercher, répondit la vieille femme. — Pauvre bonne mère Campêche, je ne souhaitais que toucher ce village, et je crois que Dieu veut que j'y reste...

La vieille femme sortit, chargea un enfant du voisi-

nage d'aller au presbytère et prit une autre direction. Le prêtre ne se fit pas attendre.

Devant cette femme si cruellement punie, devant cette créature si jeune encore et dont la maladie avait complètement défiguré les traits, en face de cette agonisante brisée sous la main de Dieu, il ne trouva que des mots de pardon et des encouragements à l'espérance. Il voulut voir dans le retour de Chérie aux Boulaies une manifestation de la Providence divine. Si le Seigneur l'appelait à lui, elle aurait une tombe non loin de son père.

Chérie l'écoutait avec recueillement; elle sentait son cœur s'amollir comme la terre sèche sous une pluie bienfaisante; quand tout lui manquait dans le présent, elle s'attachait à l'avenir; déçue par ses fautes, elle embrassait avec une humble joie la croix, qui pouvait la purifier et la soutenir. Un moment, elle fut sur le point d'implorer du vieux curé une consolation terrestre, la seule qu'elle ambitionnât; mais elle pensa qu'elle avait assez fait souffrir ceux qui l'aimaient et qu'elle n'avait pas le droit d'attrister le bonheur qu'ils avaient si chèrement acheté.

— Mon père, dit-elle seulement, après avoir prié et reçu le pardon qui renouvelait sa vie, un jour, dans un temps éloigné, vous direz à Chiffon que le dernier morceau de pain que sa sœur a mangé lui a été tendu par

ses enfants, et que vous avez reçu ma confession dernière. Je mourrais de honte en la revoyant, hélas! de honte et de joie... Lui taire que je suis si près d'elle est le seul sacrifice que je puis lui faire...

S'il était possible de regretter quelque chose, quand on retourne vers Dieu, ce serait de n'avoir pas bûni ceux qui vous ont aimé et de ne les avoir entendus vous dire: Meurs en paix, je te pardonne!

Chérie n'acheva pas; une femme en larmes, tenant dans ses bras deux enfants qu'elle déposa sur le lit de la mourante, venait de la presser sur sa poitrine en étouffant des sanglots mêlés d'exclamations où la douleur s'unissait à la joie.

Chiffon ne se souvenait plus des erreurs de Chérie! Pour la vaillante créature, cette mendicante à l'agonie était la sœur des anciens jours, la bien-aimée de Julienne; elle la couvrait de caresses, elle lui présentait ses enfants à embrasser, comme si leur existence pouvait faire refluer la sienne! Elle lui parlait d'avenir, lui racontait que sa petite chambre serait prête à Broyat le lendemain, que Pierre ne s'opposerait certes pas à son retour, et que pour elle, elle ne faisait que suivre la suprême volonté de son père.

— Mon père! répéta Chérie; ah! ne sais-tu pas qu'il m'a maudite?... — Je sais qu'il m'a dit, à moi: Si elle frappe à ta

porte, ouvre-la toute grande, et je l'ouvre à la fois ma maison et mon cœur!

— Dieu est trop bon! murmura Chérie, il permet que la misérable qui sacrifia son honneur à sa vanité, meure entourée d'un ministre du Ciel, de deux petits anges et d'une sainte comme toi! Je n'aurais jamais osé lui en demander autant... Les ressorts de ma vie sont brisés... Je n'aurais pu accepter tes offres généreuses sans faire rejaillir sur toi quelque chose des mépris que l'on déverse sur moi avec trop de justice... Je meurs en paix avec Dieu et consolée par ta présence... Pour tous ceux de la famille j'ai depuis longtemps cessé d'exister: ne réveille pas mon souvenir... Une croix sans nom dans le cimetière, voilà tout ce que je désire; quelquefois tu y amèneras tes enfants, et tu leur diras de prier pour la mendicante qu'ils ont secourue.

Les forces de Chérie déclinaient sensiblement; elle passa toute la nuit dans des douleurs cruelles. Au matin elle expira dans les bras de Chiffon.

Nul ne sut dans le village que Chérie était venue y mourir; on creusa près de la fosse de Mathieu une tombe sur laquelle on mit une croix sans inscription et quelques fleurs.

Le dimanche, Pierre et Chiffon y viennent prier, et les petits enfants y cueillent des marguerites.

Il y a là, nous le répétons, une affaire sérieuse, digne de l'attention du public qui ne se laisse pas prendre uniquement au brillant des promesses, mais se préoccupe surtout des garanties. A ce titre, nulle valeur française n'est plus solide, et nous assimilerions volontiers l'emprunt de Honduras à nos emprunts d'Etat.

La souscription sera close le 30 mai; mais il est plus que probable qu'elle sera couverte avant cette époque. Il faudra donc se hâter; car, l'empressement de nos premiers banquiers à accepter l'affaire fait croire que le public se mettra chaudement de la partie. Pour nous, c'est un succès assuré et nous en félicitons d'avance la Compagnie si habilement dirigée qui a vaincu tous les obstacles et assuré la réussite d'une entreprise aussi avantageuse aux spéculateurs que profitable aux intérêts commerciaux des deux mondes. (206)

Nous lisons dans le Figaro sous la signature de Paul Bury :

« Je n'ai pas l'honneur de connaître les

honorables banquiers du gouvernement de Honduras, mais si la combinaison relative à l'emprunt hypothécaire de ce gouvernement a été imaginée par eux, je les tiens pour des financiers de premier ordre.

« Les obligations qu'ils vont émettre sont de 300 francs, remboursables au pair en dix-sept ans.

« Toutes bonifications comprises, elles ressortent à 220 francs et rapportent 20 francs d'intérêt annuel. En tenant compte de la prime de remboursement, c'est un placement de 120/0 au bas mot.

« Les garanties sont : une hypothèque sur le chemin de fer interocéanique reliant l'Atlantique au Pacifique; une hypothèque sur les domaines et forêts de l'Etat. Leur produit est destiné exclusivement au complément de la ligne, dont les travaux sont exécutés à forfait.

« Jusque-là, rien d'extraordinaire, sinon un placement entouré de toutes les garanties désirables et jouissant d'un revenu très-élevé. L'ingénieur de la combinaison le voici :

« Aussitôt sortie au tirage, et remboursée naturellement à 300 francs, chaque obligation sera remplacée par une action de jouissance donnant droit, pendant quinze années, et non cinq comme les annonces le disent par erreur, à une part dans les revenus de la ligne, part évaluée à un minimum de 50 francs de revenu annuel.

« Si bien que pour 220 francs on recevra 300 francs d'une part, et 750 francs au minimum de l'autre, soit 1,050 francs, sans compter les 12 0/0 de revenu annuel.

« C'est furieusement tentant ! » (207)

Marché de Saumur du 22 mai.

Froment (Ph.) 77 k.	19 93	Huile de noix	50 k.	57 —
2 ^e qualité.	74	— chenevis	50	40 —
Seigle	75	— de lin.	50	44 —
Orge	65	Graine trèfle	50	— —
Avoine	50	— luzerne	50	— —
Fèves	75	Foin (charr.)	780	110 —
Pois blancs	80	— Luzerne	780	100 —
— rouges	80	Paille	780	53 —
Graine de lin.	70	Amandes	50	— —
Colza	65	— cassées	50	— —
Chenevis	50	Cire jaune . . .	50	175 —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1868.	1 ^{re} qualité 180 à 250
Id.	2 ^e id. 150 à 180
Ordin., envir. de Saumur 1868.	1 ^{re} id. 60 à 70
Id.	2 ^e id. » à »
Saint-Léger et environs 1868.	1 ^{re} id. 50 à 65
Id.	2 ^e id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1868.	1 ^{re} id. 45 à 50
Id.	2 ^e id. » à »
La Vienne, 1868.	3 ^e id. 32 à 40
ROUGES (2 hect. 20).	
Souza et environs 1868.	85 à 100
Champigny, 1868.	1 ^{re} qualité 150 à 200
Id.	2 ^e id. » à »
Varrains, 1868.	85 à 100
Varrains, 1868.	» à »
Bourgueil, 1868.	1 ^{re} qualité 110 à 130
Id.	2 ^e id. » à »
Restigny 1868.	95 à 105
Chinon, 1868.	1 ^{re} id. 80 à 100
Id.	2 ^e id. » à »

BOURSE DU 22 MAI.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 71 75.

4 1/2 p. 0/0 baisse 45 cent. — Fermé à 101 80.

BOURSE DU 24 MAI.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 71 80.

4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 102 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M^e BEDON, notaire aux Rosiers.

VENTE

Par licitation et aux enchères publiques.

4^e D'UNE MAISON

ET TERRE LABOURABLE.

D'une contenance d'environ 11 ares; le tout situé au Petit-Bois, commune des Rosiers;

2^e D'UNE AUTRE MAISON

ET TERRE LABOURABLE.

En un même tenant, contenant environ 27 ares 50 centiares; le tout situé à la Brunellerie, commune des Rosiers.

L'adjudication aura lieu le dimanche 20 juin 1869, à midi précis, en l'étude de M^e BEDON, notaire aux Rosiers-sur-Loire, commis à cet effet.

On fait savoir : qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le 15 avril 1869, enregistré et signifié.

Et à la requête de M. Florent Cornilleau, ancien juge de paix, propriétaire, demeurant à Longué, agissant en exécution des dispositions de l'article 1,166 du Code Napoléon, et comme étant aux droits du sieur Etienne Grimault père, cultivateur, demeurant aux Rosiers, son débiteur;

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n^o 8;

En présence de :

1^o M^{me} Marie Hye, veuve du sieur Etienne Grimault fils, actuellement épouse du sieur Charles-Auguste Sourdeau, cultivateur, demeurant à Saint-Clément-des-Levées, au nom et comme tutrice de ses trois enfants mineurs, Marie, Etienne et Joséphine Grimault; 2^o M. Charles-Auguste Sourdeau, ci-dessus nommé, tant en son nom personnel, comme co-tuteur desdits mineurs Grimault, que pour autoriser et assister la dame son épouse; 3^o M^{me} Marie Grimault, épouse du sieur Louis Allard, cultivateur, demeurant ensemble à la Brunellerie, commune des Rosiers; 4^o et ledit sieur Allard, pour assister et autoriser son épouse, et encore en son nom personnel, comme subrogé-tuteur des mineurs Etienne, Marie et Joséphine Grimault;

Ayant tous pour avoué constitué M^e Chedeau, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple;

Et encore en présence de, ou lui

dûment appelé, M. Etienne Grimault père, cultivateur, demeurant aux Rosiers-sur-Loire, défaillant;

Il sera procédé, à la vente par licitation et aux enchères publiques, le 20 juin 1869, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e Bedon, notaire aux Rosiers, commis à cet effet, des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

1^o Une maison, composée de deux chambres, dont une à cheminée et four, grenier au-dessus couvert en ardoises; écurie, puits et terre labourable; le tout se tenant et situé au Petit-Bois, commune des Rosiers, contenant environ 11 ares et joignant au nord le chemin, au levant André Hye, au midi et au couchant M^{me} Grandménéil.

Mise à prix, quinze cents francs, ci 1,500 fr.

2^o Et une autre maison située à la Brunellerie, commune des Rosiers, composée d'une chambre à cheminée avec four, grenier au-dessus couvert en ardoises; écurie et grange à côté, cour et terre labourable; le tout dans un tenant et contenant environ 27 ares 50 centiares, et joignant au couchant le chemin de la Brunellerie, au nord une tirée, au levant et au midi le sieur Louis Allard.

Mise à prix, dix-huit cents francs, ci 1,800 »

Total des mises à prix, trois mille trois cents francs, ci 3,300 »

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e BEDON, notaire aux Rosiers, dépositaire du cahier des charges;

2^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué pour-suivant la vente;

3^o A M^e CHEDEAU, avoué co-licitant.

Fait et dressé à Saumur, le 22 mai 1869, par l'avoué-licencié soussigné. Signé : BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le 25 mai 1869, f^o Reçu un franc et quinze centimes de décimes. (208) Signé : PARISOT.

OFFRE D'AGENCE

dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an, sans rien changer à ses habitudes. S'adresser, franco, à MM. SANGLAND et C^{ie}, 15, place Maubert, à Paris. Joindre un timbre, pour recevoir franco instructions et prix-courants. (209)

Etude de M^e LOYAU, notaire à Avoine.

VENTE DE MEUBLES

A L'ENCAN,

Par le ministère de M^e LOYAU, notaire à Avoine.

Le dimanche 30 mai 1869, à midi, au château de Danzé, commune de Beaumont-Verron, par Avoine (Indre-et-Loire).

Après le décès de M^{me} la comtesse DE MONDION :

Beau mobilier de salon, de chambres à coucher, batterie de cuisine; glaces, tableaux anciens; vins vieux et nouveaux; deux chevaux; quatre vaches, un porc; charrettes, ustensiles aratoires; grande quantité de bois; deux calèches, un cabriolet; linge de corps, draps, serviettes, torchons, et quantité d'autres objets. Au comptant. (204)

A LOUER

Pour la Saint Jean 1869,

DEUX PORTIONS DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos. S'adresser à M. GIRARD père.

ART DENTAIRE.

Le docteur **Belmont**, dentiste à Paris, grande rue des Batignolles, n^o 11, se rendra prochainement à Saumur.

Ancien interne des hôpitaux, expert-prosecteur d'anatomie, dentiste de la maison municipale de santé de Paris, de l'Ecole impériale des mines, du collège municipal de Chaptal, et des principales communautés et établissements d'éducation de la capitale, le docteur Belmont peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que depuis dix ans qu'il pratique la prothèse dentaire, il ne connaît pas un seul de ses clients qui soit en possession d'une pièce ou appareil dentaire artificiel dont il ne se serve parfaitement pour la mastication.

L'époque précise, ainsi que la durée de son séjour ne pouvant être fixés d'avance, M. Belmont engage les personnes qui désireraient le consulter pour ce qui concerne son art, et notamment pour la pose des dents artificielles, à lui écrire d'avance à son Cabinet, ou à l'Hôtel de Londres, où il descendra désormais. (165)

PLUS DE HERNIES

Guérison Radicale

Plus de Bandages ni Pessaires Méthode de P^{re} Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignat-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbières (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P^{re} Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbières (Vendée).

A LOUER

pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON, avec ou sans remise et écurie, place Saint-Michel, n^o 4. S'adresser à M. Choynet. (198)



PRODUITS d'ULYSSE ROY DE POITIERS VINS EAUX DE VIE LIQUEURS RHUMS. GLUTEN-VÉRON Potage breveté ROY & BERGER de Poitiers.

REILLANT, dentiste, quai de Linoges, 157, à Saumur. — Cabinet des familles, pour opérations et pose de dents artificielles.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, rue du Puits Neuf, occupée autrefois par M. Peralo.

S'adresser à M. PERALO, rue du Puits-Neuf. (150)

Médaille d'OR. — Prix de 16,600 fr.

QUINA LAROCHE ELIXIR TONIQUE ET RECONSTITUANT

PILULES d'Ile **Ferpygineux**

Chorose, appauvrissement du sang, etc.

PARIS, 15, rue Drouot.

Dépôt à Saumur, chez M. SUREAU-D'ABLANCOURT, pharmacien. (145)

A. PICHAT

Entrepreneur du balayage de la ville de Saumur, 15, rue des Potiers,

15, rue des Potiers,

A l'honneur de prévenir le public qu'il se charge du transport de toutes sortes de marchandises, pour la ville et les environs; il se charge aussi des déménagements.

VENTE DE FUMIERS CONSOMMÉS, réduits en terreau, très-convenables pour prairies et jardins. **BONS FUMIERS**, propres à toutes les cultures. (144)

BEURRE en 5 MINUTES avec la BARATTE ATMOSPHÉRIQUE

B. S. G. D. G. (SYSTEME CLIFTON) PREMIÈRE MÉDAILLE, EXPOSITION UNIVERSELLE 1867 PREMIER PRIX A BILLANCOURT, EXPOS UNIV. 1867 PREMIÈRES MÉDAILLES D'ARGENT AUX CONCOURS RÉGIONAUX D'ORLÉANS, D'ARRAS, DE METZ EN 1864

Expérience publique t. les jours, à 2 et à 4 heures. La Baratte atmosphérique extrait en toute saison le beurre de la crème en cinq minutes et du lait frais en dix. Ensuite le lait qui reste est doux et bon pour le thé, le café, ou tout autre emploi du ménage, pour faire de bon fromage, ou pour la nourriture des veaux.

BARATTES ATMOSPHÉRIQUES, depuis 5 fr. TRAIT VACHES AUTOMATIQUES, 8 fr. les quatre, et 8 fr. 50 fco par la poste. SEAU INVARIABLE pour la laiterie, brev. s. g. d. g. 10 fr.

DÉGONFLEUR (système BAUJIN, brev. s. g. d. g.), appareil pour dégonfler les bêtes bovines et ovines, 18 fr avec tire-pommes. — Prix courants, franco. BARNETT, breveté s. g. d. g., dépositaire général pour la France, 164, rue de Rivoli, Paris. — Extrait du Courrier du Pas-de-Calais. — ARRAS, 31 octobre. Société centrale d'Agriculture du Pas-de-Calais. « La séance a été en partie consacrée aux expériences sur la confection du beurre par la baratte atmosphérique, qui a parfaitement fonctionné et RÉDUIT À NÉANT LES CRITIQUES DONT ELLE AVAIT ÉTÉ L'OBJET. — On fera des expériences devant toutes les Sociétés agricoles qui en feront la demande. — En vente chez tous les quincailliers.

EAUX MINÉRALES DE LA ROCHE-POSAY (Vienne)

Près Châtelleraut, station de la ligne de Paris à Bordeaux.

Par une expérience de plus de 300 ans consécutifs, ces Eaux sont reconnues souveraines contre les rhumatismes, les maladies d'estomac, des intestins, et contre toutes les affections de la peau.

La saison des bains ouvre le 1^{er} juin et ferme le 30 septembre. — On expédie l'eau par caisse de 50 bouteilles, à 0.25, prise aux sources. S'adresser, franco, pour tous renseignements, au Directeur des eaux.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le